

**Assemblée générale**

Distr. générale  
2 avril 2018  
Français  
Original : anglais

**Commission des Nations Unies  
pour le droit commercial international**  
**Cinquante et unième session**  
New York, 25 juin-30 juillet 2018

**Activités de coordination****Note du Secrétariat**

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	2
II. Activités de coordination . . . . .	2
A. Institut international pour l'unification du droit privé et Conférence de La Haye de droit international privé . . . . .	2
B. Autres organisations . . . . .	3



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 34/142 du 17 décembre 1979, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de saisir la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international d'un rapport sur les activités juridiques des organisations internationales dans le domaine du droit commercial international, ainsi que de recommandations sur les mesures que devrait prendre la Commission pour s'acquitter de son mandat de coordination des activités des autres organisations dans ce domaine.

2. Dans sa résolution 36/32 du 13 novembre 1981, l'Assemblée générale a souscrit aux diverses méthodes suggérées par la Commission pour renforcer son rôle de coordination dans le domaine du droit commercial international<sup>1</sup>. Cette dernière a notamment proposé que soient présentés, en plus d'un rapport général sur les activités des organisations internationales, des rapports sur des domaines particuliers où il serait question du travail déjà entrepris et des secteurs qui n'avaient pas encore fait l'objet de mesures d'unification, mais où un effort dans ce sens semblait s'imposer<sup>2</sup>.

3. Le présent rapport, établi en application de la résolution 34/142 et conformément au mandat de la CNUDCI<sup>3</sup>, donne des informations sur les activités d'autres organisations internationales qui œuvrent dans le domaine du droit commercial international, auxquelles le secrétariat de la CNUDCI a participé. Ces activités concernaient essentiellement la présentation de commentaires sur les documents élaborés par ces organisations et la participation à diverses réunions (groupes de travail, groupes d'experts et réunions plénières, par exemple) et conférences. L'objet de cette participation était de coordonner les activités législatives et réglementaires menées par ces différentes organisations, d'échanger des informations et des connaissances, et d'éviter que les activités et les textes qui en découlent ne fassent double emploi.

## II. Activités de coordination

### A. Institut international pour l'unification du droit privé et Conférence de La Haye de droit international privé

*Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)*

4. Le Secrétariat a participé au Conseil de direction d'UNIDROIT (Rome, 10-12 mai 2017).

*Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH)*

5. Le Secrétariat a participé à la réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique (La Haye (Pays-Bas), 13-15 mars 2018) et à la troisième réunion de la Commission spéciale sur le projet relatif aux jugements, dans le but de coordonner les travaux actuellement entrepris par la CNUDCI d'une part sur la reconnaissance et l'exécution des jugements liés à l'insolvabilité, qui s'inspirent de travaux de la HCCH, et d'autre part sur les accords de règlement international issus de la médiation (La Haye (Pays-Bas), 13-17 novembre 2016). L'objet de cette participation était de veiller à ce qu'il n'y ait ni chevauchements ni doublons dans les instruments qu'élabore actuellement la CNUDCI et le projet de convention de la HCCH. Les dernières versions du projet de convention de la HCCH ont été communiquées aux groupes de travail de la CNUDCI pour l'information des participants.

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 17 (A/36/17), par. 93 à 101.

<sup>2</sup> Ibid., par. 100.

<sup>3</sup> Voir résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 8.

*Activités menées conjointement avec UNIDROIT et la HCCH*

6. La Commission rappellera le rapport entendu à sa cinquantième session (A/72/17, par. 333 à 335) concernant l'élaboration d'un document d'orientation dans le domaine du droit des contrats commerciaux internationaux (principalement sur les ventes) ; ces travaux avaient été approuvés par la Commission à sa quarante-neuvième session<sup>4</sup>.

7. Des spécialistes du droit des contrats commerciaux internationaux et du droit international privé ont été sollicités pour mener à bien ce projet ; cinq d'entre eux ont accepté d'entreprendre de tels travaux. Une première réunion s'est tenue en octobre 2017 pour lancer officiellement le projet, à l'occasion de laquelle la table des matières a été arrêtée ainsi que les chapitres suivants : introduction ; détermination de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux ; droit matériel applicable aux ventes ; questions juridiques récurrentes liées aux contrats de vente : lignes directrices pour certains secteurs commerciaux (facultatif).

8. Les trois secrétariats sont convenus de coordonner les consultations avec les parties prenantes concernées par le projet avant de solliciter les observations des États et l'approbation officielle de leurs organes directeurs respectifs.

9. Conformément au calendrier établi, une version préliminaire du texte sera élaborée d'ici fin mars 2018 ; celle-ci sera communiquée aux parties prenantes d'ici fin mai 2018 ; un projet révisé sera présenté au Conseil de direction d'UNIDROIT en mars 2019 afin qu'il l'examine en mai 2019 ; un nouveau projet révisé sera présenté à la HCCH en mars 2020 en vue de son approbation ; le projet sera présenté au Conseil de direction d'UNIDROIT en mai 2020 en vue de son approbation officielle ; et le texte sera officiellement adopté à la manifestation organisée pour célébrer le quarantième anniversaire de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) pendant la cinquante-troisième session de la CNUDCI, en juillet 2020.

10. De plus amples informations sur le projet seront fournies dans un rapport oral à la Commission à sa cinquante et unième session.

## **B. Autres organisations**

11. Outre sa participation à des initiatives d'UNIDROIT et de la HCCH, le Secrétariat a mené des activités de coordination avec plusieurs autres organisations internationales.

### **1. Généralités**

12. Le Secrétariat a continué de participer au Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives et a assisté (à distance) à la réunion annuelle du Groupe (Genève, 17 novembre 2017), à laquelle ont été examinées les principales activités menées en 2017 par le Groupe dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » de l'Organisation des Nations Unies. Les mesures de suivi en rapport avec la création d'un fonds fiduciaire multidonateurs mondial sur le commerce et les capacités productives, en particulier les mesures concernant une stratégie de communication appropriée pour mobiliser des donateurs potentiels, ont elles aussi continué d'être examinées (voir aussi A/CN.9/908, par. 11).

13. Le Secrétariat était représenté à la réunion annuelle du Comité consultatif du Département d'État des États-Unis sur le droit international privé (Washington, 31 octobre 2017).

### *État de droit*

14. Le Secrétariat de la CNUDCI a maintenu son engagement au sein de l'Équipe spéciale interinstitutions pour le financement du développement, constituée par le

<sup>4</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 17 (A/71/17), par. 281.

Secrétaire général pour : a) examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba ; et b) donner des avis sur le processus de suivi intergouvernemental y relatif. Dans ce contexte, il a contribué au suivi de la mise en œuvre du Programme d'action et de la réalisation des objectifs de développement durable, dans la mesure où ils se rapportent aux travaux de la CNUDCI, élaborant à cette fin des documents en vue de leur insertion dans l'annexe du Rapport de l'Équipe spéciale pour 2018<sup>5</sup>.

15. Le Secrétariat de la CNUDCI a contribué à l'élaboration du rapport 2017 du Secrétaire général sur le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit<sup>6</sup>.

## 2. Activités liés à l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)

16. Le Secrétariat a continué de coopérer avec l'APEC et a obtenu en 2017, pour une durée de trois ans, le statut d'invité auprès de son Comité économique (CE). Il a également participé aux manifestations suivantes :

- a) La réunion du CE et des Amis de la présidence sur le renforcement de l'infrastructure économique et juridique ;
- b) L'atelier de l'APEC sur la création d'entreprises et la simplification de l'enregistrement des entreprises conformément aux meilleures pratiques internationales (Hô Chi Minh-Ville (Viet Nam), 24 août 2017) ;
- c) L'atelier de l'APEC sur l'utilisation des technologies modernes pour le règlement des litiges et la gestion des accords électroniques (en particulier le règlement des litiges en ligne) (Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée), 3 et 4 mars 2018) ;
- d) L'atelier de l'APEC sur les sûretés mobilières et les meilleures pratiques pour la croissance dynamique des entreprises (21 et 22 mars 2018) ; et
- e) La première réunion du groupe d'experts de l'investissement (IEG1, 2018) (Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée), 1<sup>er</sup> et 2 mars 2018).

## 3. Activités dans des domaines spécifiques

### a) Micro-, petites et moyennes entreprises (MPME)

17. Le Secrétariat a continué d'encourager la participation aux travaux de la CNUDCI sur les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME, Groupe de travail I) et aux échanges dans ce domaine par les activités suivantes :

- a) Il a participé à une conférence conjointe du Forum des registres du commerce européens et du Corporate Registers' Forum (CRF) sur les progrès récemment accomplis dans les travaux de la CNUDCI relatifs à l'enregistrement des entreprises (Cardiff (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), 10-13 mai 2017) ; et
- b) Il a présenté les discussions menées au sein du Groupe de travail I lors d'une conférence universitaire sur la simplification de l'enregistrement des entreprises et d'un atelier pour les étudiants en droit des affaires internationales (Université de Tilburg (Pays-Bas), 24 et 25 novembre 2017).

### b) Passation de marchés

18. Le Secrétariat a examiné ou formulé des observations concernant :

- a) L'étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les régimes de passation des marchés de quatre pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) par rapport aux meilleures pratiques

<sup>5</sup> <https://developmentfinance.un.org/iatf-2018-report>.

<sup>6</sup> Voir document A/72/268 et par. 4 et 44 concernant la CNUDCI.

internationales utilisant la taxonomie proposée par l'OCDE en matière de passation de marchés publics ;

b) Un projet de recommandation de la Commission européenne sur la professionnalisation de la passation des marchés publics<sup>7</sup> et un projet de document de travail des services de la Commission européenne sur un ensemble de bonnes pratiques accompagnant la recommandation<sup>8</sup> ; et

c) Des documents de référence de l'Académie internationale de lutte contre la corruption (IACA) sur la formation aux mesures de lutte contre la corruption dans la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics.

### c) Règlement des différends

19. À sa cinquantième session, en 2017, la Commission a fait remarquer que les travaux du Groupe de travail III sur la réforme du règlement des différends entre investisseurs et État devaient être menés en collaboration avec diverses parties prenantes, y compris des organes et organismes intergouvernementaux tels que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'OCDE, le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements et la Cour permanente d'arbitrage<sup>9</sup>. En outre, elle a estimé qu'il fallait tenir compte des travaux actuellement menés par d'autres organisations internationales pertinentes dans le domaine de la réforme des traités d'investissement<sup>10</sup>.

20. Par conséquent, le Secrétariat a tenu régulièrement des consultations avec les organisations susmentionnées et a participé à un certain nombre de manifestations, notamment les suivantes :

a) La conférence du Forum économique mondial (FEM) sur les traités d'investissement multilatéraux (Berne (Suisse), 19 juin 2017) ;

b) Le septième Forum des conseillers juridiques internes de la Chine du Sud, organisé par la Cour d'arbitrage international de Shenzhen consacré aux entreprises chinoises et à l'arbitrage d'investissement (Shenzhen (Chine), 29 juin 2017) ;

c) La Conférence de haut niveau de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur les accords internationaux d'investissement (AII) (Genève, 9-11 octobre 2017) ;

d) La vingt-septième table ronde de l'OCDE sur la liberté de l'investissement (Paris, 17 octobre 2017) ;

e) Les consultations menées par la Chambre de commerce internationale, la CNUDCI et le Centre for International Dispute Settlement (CIDS) avec des investisseurs sur la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États (Paris, 16 novembre 2017) ;

f) La conférence de l'OCDE sur les accords internationaux d'investissement et le règlement des différends entre investisseurs et États (Paris, 12 mars 2018) ; et

g) Le quatrième Forum asiatique sur l'investissement direct étranger consacré aux zones économiques spéciales et aux politiques d'investissement, organisé par le Columbia Center on Sustainable Investment, le Forum économique mondial et l'Université chinoise de Hong Kong (Hong Kong (Chine), 22 et 23 mars 2018).

<sup>7</sup> Disponible sous sa version définitive à l'adresse :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32017H1805>.

<sup>8</sup> Disponible sous sa version définitive (en anglais seulement) à l'adresse :

<http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/10102/2017/EN/SWD-2017-327-F1-EN-MAIN-PART-1.PDF>.

<sup>9</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-douzième session, Supplément n° 17 (A/72/17)*, par. 251.

<sup>10</sup> *Ibid.*, par. 264.

**d) Commerce électronique**

21. Le Secrétariat a participé à une session spéciale sur la mise en service du protocole e-CMR, organisée par le Groupe de travail de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur les transports routiers, en vue de montrer le rôle que pourrait jouer la Loi type sur les documents transférables électroniques dans l'utilisation de lettres de voiture électroniques délivrées au titre du Protocole e-CMR (Genève, 4 avril 2018).

**e) Projets d'infrastructure à financement privé**

22. À la lumière de la décision prise par la Commission à sa quarante-neuvième session (2016), selon laquelle le Secrétariat devrait envisager d'actualiser tout ou partie du Guide législatif de la CNUDCI sur les projets d'infrastructure à financement privé, avec la participation d'experts<sup>11</sup>, le Secrétariat a tenu régulièrement des consultations notamment avec la Banque mondiale et des banques régionales de développement, la CEE et l'Organisation de coopération et de développement économiques, et a communiqué des commentaires par écrit sur des projets de textes stratégiques, par exemple :

a) Le projet de norme CEE sur la tolérance zéro face à la corruption dans la passation de marchés publics dans le cadre de partenariats public-privé, élaborée pour le « Forum international sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au moyen de partenariats public-privé efficaces et axés sur les personnes », au cours de l'année qui s'est écoulée depuis la cinquantième session de la Commission ; et

b) Un projet de lignes directrices de la Banque mondiale pour l'élaboration d'une politique de gestion des propositions spontanées dans le cadre de projets d'infrastructure (juin 2017).

**f) Sûretés**

23. Le Secrétariat a poursuivi sa coordination et sa coopération avec un certain nombre d'organisations internationales et régionales travaillant dans le domaine des sûretés. Il a continué de collaborer avec la Banque mondiale pour fournir une assistance technique législative aux États désireux de réformer le droit des sûretés (Saint-Kitts-et-Nevis et Sainte-Lucie, 26-30 juin 2017 et Bahreïn, 11-14 septembre 2017). Il a aussi rencontré des représentants de la Commission européenne et participé à une téléconférence conjointe d'experts, en vue de garantir une approche coordonnée de la question de la loi applicable aux effets à l'égard de tiers des opérations portant sur des créances et des titres.

24. En réponse à une demande du Groupe de travail VI, qui élabore actuellement un projet de guide pratique relatif à la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières, le Secrétariat est en contact avec le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales compétentes, afin d'échanger des informations sur la Loi type et d'assurer la coordination des aspects réglementaires, en particulier des règles financières, dans le cadre de l'application de la Loi type.

**g) Insolvabilité**

25. Le Secrétariat a participé à une table ronde chargée d'examiner un rapport sur le sauvetage des entreprises dans le droit de l'insolvabilité et ses liens avec le Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité, lancé lors de la Conférence annuelle de l'Institut européen du droit (Vienne, 6 septembre 2017).

---

<sup>11</sup> Ibid., *soixante et onzième session, Supplément n° 17 (A/71/17)*, par. 359 à 362.